

PLANNING CAPPEI ANNÉE 2022/2023

(sous réserve de modification)

Document mis à jour le 23/05/2022

	Calendrier	Lieux
« N-1 » introduction	12h : elles s'effectuent en demi-journées ou journées, fin juin/début juillet et/ou début septembre (elles sont organisées par site) <u>Site « Inspé 44 »</u> (susceptible de modification) : 29/06 (après-midi) ; 07/09/2022 (journée) ; 14/09/2022 (matin ou après-midi) <u>Site « Inspé 49 »</u> : en cours d'élaboration <u>Site « Inspé 72 »</u> : en cours d'élaboration	Inspé du Mans ; Inspé Nantes ; Inspé Angers
Tronc Commun Session 1	03 octobre : journée « Tuilage » Du 04 au 07 octobre 2022	Inspé du Mans ; Inspé Nantes ; Inspé Angers
Tronc Commun Session 2	Du 12 au 16 décembre 2022	Inspé du Mans ; Inspé Nantes ; Inspé Angers
Tronc Commun Session 3	Du 24 au 27 janvier 2023	Inspé du Mans ; Inspé Nantes ; Inspé Angers
Tronc Commun Session 4	Du 27 au 31 mars 2023 Du 11 avril au 14 avril 2023	Inspé du Mans ; Inspé Nantes ; Inspé Angers
Approfondissement Session 1	Du 17 au 21 octobre 2022	Inspé du Mans ; Inspé Nantes ; Inspé Angers
Approfondissement Session 2	Du 05 au 08 décembre 2022 Le 09 décembre 2022 : journée « Tutorat »	Inspé du Mans ; Inspé Nantes ; Inspé Angers
Approfondissement Session 3	Du 30 janvier au 03 février 2023	Inspé du Mans ; Inspé Nantes ; Inspé Angers
Approfondissement Session 4	Le 03 avril : journée « Tutorat » Du 04 au 07 avril 2023	Inspé du Mans ; Inspé Nantes ; Inspé Angers
Module de professionnalisation (DSDEN)	Du 10 octobre au 13 octobre 2022 Le 14 octobre : journée « Terrain/Tutorat » Le 06 février 2023 : journée « Terrain/Tutorat » Du 07 février au 10 février 2023	
Période des sessions d'examen	Pour les candidats du premier degré d'avril à Juin 2023 Pour les candidats du second degré : de septembre à décembre 2023	

LOCALISATION DES ENSEIGNEMENTS

- Inspé Site de Nantes : 4, chemin de Launay Violette - 44000 Nantes
- Inspé Site d'Angers : 7 rue Dacier - 49000 Angers
- Inspé Site du Mans : 11 boulevard Pythagore - 72000 Le Mans

[En savoir +](#)